



# CHAMPIONNAT DE FRANCE



## Lutte Sport Adapté



## CERNAY

**les 1 et 2 mai 2020**  
**Centre Sportif**  
**des Rives de la Thur**  
**Rue Gustave Eiffel**  
**68700 Cernay**

**De 09H00 à 18H00**



## Sommaire

Mots d'accueil .....	3
Bienvenue à Cernay.....	5
Venir à Cernay .....	6
Comité d'Organisation Local .....	7
Programme Prévisionnel .....	8
Informations Générales .....	9
Précisions Techniques .....	11
Fiche Association .....	14
Demande de dérogation individuelle .....	15
Autorisation médicale .....	16
Fiche Récapitulative .....	17
Plan d'accès .....	18
Liste des Hébergements.....	19

## Mots d'accueil



Bonjour à tous,

Le club ATHLETIC MOOSCH est heureux et fier de la confiance que lui témoigne la FFSA en lui confiant, pour la seconde fois de son histoire, l'organisation des Championnats de France de Lutte Sport Adapté.

Je sais pouvoir compter sur toutes les forces vives du club pour mener à bien cette grande aventure et accueillir l'ensemble des athlètes, entraîneurs, accompagnants et officiels de la meilleure des manières.

Tout cela ne saurait être possible sans le soutien inconditionnel de nos partenaires sportifs, institutionnels, privés et commerciaux. Ils partagent tous cette volonté de soutenir le sport et les personnes déficientes.

Je vous donne rendez-vous les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2020 à Cernay pour cette grande fête du sport.

**« Le seul point commun entre tous les Hommes c'est leur différence ... alors faisons de cette diversité une richesse sans pareil »**



**Gilles BRAUN**  
Président du COL



C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que la Ville de Cernay accueillera les Championnats de France de lutte sport adapté le 1<sup>er</sup> et le 2 mai 2020.

De par sa longue expérience et son investissement en matière de compétitions sportives nationales et internationales, Cernay vient d'être labellisée Terre de Jeux 2024, au titre des Jeux Olympiques de Paris.

En accueillant ces championnats de lutte adaptée au sein du Centre Sportif Les Rives de la Thur, à quelques pas de l'Institut Saint-André, notre ville souligne non seulement l'attention particulière qu'elle porte aux personnes handicapées mais rappelle que le handicap est une valeur intrinsèque de l'olympisme.



**Michel SORDI**  
Maire de Cernay

## Bienvenue à Cernay



Cernay, la « cité des cigognes », est une ville de 11 838 habitants située au sud de l'Alsace.

Traversée par la Thur, elle est bordée par les Vosges et est traditionnellement un lieu de passage, située au carrefour des principaux axes routiers du département (axe nord/sud de la plaine d'Alsace et est/ouest Lorraine Alsace).

Dénommée Sennenheim en 1144, la cité fut fortifiée dès 1268. Faisant partie du comté de Ferrette, elle passa à la famille des Habsbourg en 1324. Elle devint française, comme une grande partie de l'Alsace, par les traités de Westphalie du 24 octobre 1648.

Dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'industrie cotonnière, qui s'est implantée à Mulhouse et s'est spécialisée dans la fabrication de tissus de coton imprimés et peints, s'installe à Cernay où elle trouve une main d'œuvre abondante et bon marché ainsi qu'une eau de qualité.

Entre 1800 et 1840, l'industrie cernéenne est en plein essor et diversifie ses activités : filature, tissage, blanchiment, construction mécanique, industrie chimique etc.

Cernay est en proie à une grave crise sociale marquée de grèves, quand débute le 19 septembre 1870 la guerre franco-allemande. Après une difficile période d'adaptation, tant morale que matérielle du fait de la regermanisation de l'Alsace, l'activité économique reprend et la ville se modernise : des écoles se construisent, une nouvelle église est édiflée, on bâtit un nouveau palais de justice etc.

La ville a été en grande partie détruite en 1915 lors de la première guerre mondiale et à nouveau très endommagée en 1945 par les combats de la « poche de Colmar », la plupart des bâtiments communaux et tous les ponts étant détruits.

Après la crise de l'industrie textile des années 1980, la ville a retrouvé un souffle nouveau et est devenue un pôle économique et industriel. Elle a aménagé des zones d'activités permettant d'attirer des entreprises dans des domaines très variés. Aujourd'hui, plus de 300 entreprises emploient plus de 7 000 personnes.



## Venir à Cernay



**Centre Sportif des Rives de la Thur**  
5, rue Gustave Eiffel  
68700 Cernay

### En voiture

- Sur la A36 en direction de Mulhouse, prendre la N66 direction Thann.

### En train / TGV

- Gare de Mulhouse à 20 Km.

### En avion

- Euroairport (Aéroport Bâle-Mulhouse-Fribourg) à 50 Km



Complexe sportif des Rives de la Thur

# Le comité d'Organisation Local

**Président du COL**

**Monsieur Gilles BRAUN**

*Président du CA MOOSCH*

FONCTION	CONTACT
<b>Trésorier</b>	BLOCH Sabrina
<b>Secrétaire général / Coordinateur</b>	LAMBOLEY Christophe
<b>Commission Arbitrage</b>	BRAUN Gilles
<b>Commission Sportive</b>	MEYER Jennifer DELUNTSCH Anne-Catherine
<b>Commission Médicale</b>	Dr VOGEL Jean-Louis
<b>Commission Restauration</b>	SCHOENENBERGER Mickaël
<b>Commission Partenariats</b>	BRAUN Gilles LAMBOLEY Christophe
<b>Commission Communication</b>	VAUTHIER Michel ATTARDO Salvatore
<b>Commission Animation / Bénévolat</b>	LANG Manuelle WUCHER Laura
<b>Commission Développement Durable</b>	STINNER Cathy

<b>Cadre Technique National Lutte</b>	BUTTIGIEG Patrick patrick.buttigieg@ffsa.asso.fr
<b>Délégué Technique Fédéral du championnat</b>	BIDOT Patrick patrickbidot@neuf.fr
<b>Commission Sportive Nationale Lutte</b>	VAUTHIER Michel lutte@ffsa.asso.fr



**COL France Lutte Sport Adapté 2020**

**CA Moosch – Christophe LAMBOLEY**

9 rue des Ecoles  
68690 MOOSCH

**06 51 95 04 64 / 06 81 08 80 18**  
**lutteffsa2020@camoosch.fr**

# Le programme prévisionnel

## Vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020

14h00 - 16h00	Accueil des délégations, vérification des listes d'inscription et accréditation <b>au Centre sportif</b>
16h00 - 18h00	Contrôle médical et pesée <b>au Centre sportif</b>
18h00 - 19h00	Réunion technique au centre sportif <b>au Centre sportif</b>
20h30	Repas de Gala <b>à l'Institut St-André</b>

## Samedi 2 mai 2020

08h00 – 09h00	Échauffement collectif <b>au Centre sportif</b>
09h00 – 09h30	Cérémonie d'ouverture <b>au Centre sportif</b>
09h30 – 12h00	Compétition <b>au Centre sportif</b>
12h00 – 13h30	Déjeuner <b>à l'Institut St-André</b>
14h00 – 17h00	Compétition <b>au Centre sportif</b>

Les remises de récompenses prendront place la journée du samedi jusqu'à 18h00 maximum.

***Ce programme est prévisionnel et est susceptible d'être modifié***



# Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le 27 mars 2020.

## Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

**1<sup>er</sup> mai 2020 jusqu'à 16h00**  
**Au Centre Sportif des Rives de la Thur**  
**5, rue Gustave Eiffel – 68700 CERNAY**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis à l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification préalable des licences sera faite à partir des listes d'inscriptions.

**Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique de la lutte en compétition.**

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

## Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente et afin de respecter l'horaire de reprise de la compétition le samedi après-midi.

La soirée de Gala aura lieu :

**Le vendredi 1<sup>er</sup> mai à partir de 20h30**  
**À l'Institut St-André**  
**43, route d'Aspach – 68700 CERNAY**

Le déjeuner du samedi 2 mai aura lieu :

**De 12h00 à 13h30**  
**À l'Institut St-André**  
**43, route d'Aspach – 68700 CERNAY**

Les paniers repas seront distribués à l'issue de la compétition le samedi 2 mai au Centre Sportif des Rives de la Thur.

### Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

### Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition (médecin et poste de secours). Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

### Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

## Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Lutte FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».  
En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN

### Modalités d'inscription

Le championnat de France Lutte relève du règlement Lutte FFSA.

**Peuvent participer au Championnat de France Lutte FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2019 – 2020 avec mention de la classe.**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.** Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, pour autant les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

**Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.**

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de votre Ligue et le président votre Comité Départemental Sport Adapté.

**Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :**

- **Date et résultats du championnat qualificatif ;**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative ;**  
**Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.**

**Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 15 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.**

Le référent Championnat de France de la CSN Lutte FFSA en charge de la partie informatique (Christophe LAMBOLEY – [lutte@ffsa.asso.fr](mailto:lutte@ffsa.asso.fr)) doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard le 27 mars 2020. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

### Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **27 mars 2020**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

### Réunion Technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Lutte – Michel VAUTHIER – et le Cadre Technique National de la discipline – Patrick BUTTIGIEG – est programmée le :

**1<sup>er</sup> mai 2020 de 18h00 à 19h00**  
**Au Centre Sportif des Rives de la Thur**  
**5, rue Gustave Eiffel – 68700 CERNAY**

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à [lutte@ffsa.asso.fr](mailto:lutte@ffsa.asso.fr).

### Echauffement et compétition

Un échauffement collectif sera encadré par un entraîneur ou un cadre diplômé le samedi 2 mai de 08h00 à 09h00. La participation à cet échauffement est fortement conseillée.

## Catégories d'âges

SAISON	Jeunes	Juniors	Séniors	Vétérans
2019 – 2020	2006 - 2004	2003 - 2002	2001 et avant	1984 et avant

## Catégories de poids

Jeunes ( -16 ans)		Juniors, Séniors et Vétérans	
FEMININ	MASCULIN	FEMININ	MASCULIN
- 35 Kg	- 35 Kg	- 45 Kg	- 45 Kg
- 40 Kg	- 40 Kg	- 50 Kg	- 50 Kg
- 45 Kg	- 45 Kg	- 55 Kg	- 55 Kg
- 50 Kg	- 50 Kg	- 60 Kg	- 60 Kg
- 55 Kg	- 55 Kg	- 70 Kg	- 70 Kg
- 60 Kg	- 60 Kg	- 80 Kg	- 80 Kg
- 65 Kg	- 65 Kg	- 90 Kg	- 90 Kg
- 70 Kg	- 70 Kg	+ 90 Kg	+ 90 Kg
- 80 Kg	- 80 Kg		
+ 80 Kg	+ 80 Kg		

## Engagements



**La CSN et le COL vous proposent de faire vos engagements nominatifs via un fichier Excel.**

**Vous pouvez le télécharger en utilisant le lien suivant :**

<https://www.dropbox.com/s/62nrdui9xaehrjh/Fiche%20inscription%20Championnat%20Lutte%20FFSA%202020.xlsx?dl=0>



# FICHE ASSOCIATION

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

À renvoyer au COL avant le **27 mars 2020**

CA Moosch – 9, rue des Écoles – 68790 MOOSCH

06 51 95 04 64 / 06 81 08 80 18 - lutteffsa2020@camoosch.fr

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation ( <u>obligatoire pour accès zones techniques</u> ) :	
Tél. :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NB	TOTAL
<b>Formule 1 -- Sportif</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	35 €		
<b>Formule 2 – Sportif</b> Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au samedi (hors petit déjeuner)	75 €		
<b>Formule 1 -- Encadrant</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	15 €		
<b>Formule 2 – Encadrant</b> Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi soir au samedi (hors petit déjeuner)	55 €		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			<b>TOTAL</b>

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **CA MOOSCH – COL France Lutte FFSA 2020**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : .....euros

N° de chèque : ..... de la banque : .....

Date

Signature

# Demande de dérogation individuelle

*Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transférera à la CSN de la discipline.*

Je soussigné(e) M./Mme..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./Mme ..... participe au championnat de France de Lutte, pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

**Nom, qualité et coordonnées du certificateur :**

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

**Avis définitif de la CSN**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

# Autorisation médicale

Je soussigné(e) .....

**agissant en mon nom, autorise :**

Le médecin du championnat de France de Lutte à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le.....

**Signature**

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France de Lutte à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le.....

**Signature**



# Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.  
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

**CA Moosch – COL France Lutte FFSA 2020**  
9, rue des Ecoles 68690 MOOSCH  
06 51 95 04 64 – 06 91 08 80 18  
lutteffsa2020@camoosch.fr

**Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :**

Cochez les cases pour ne rien oublier!

**Pour le 27 mars 2020 :**

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

**À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):**

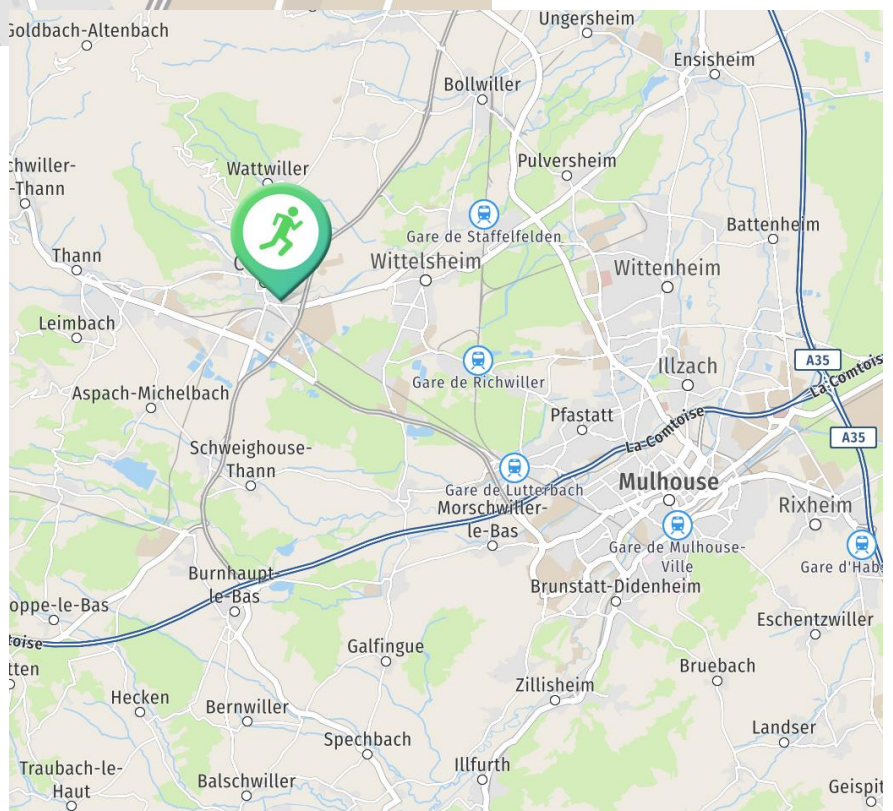
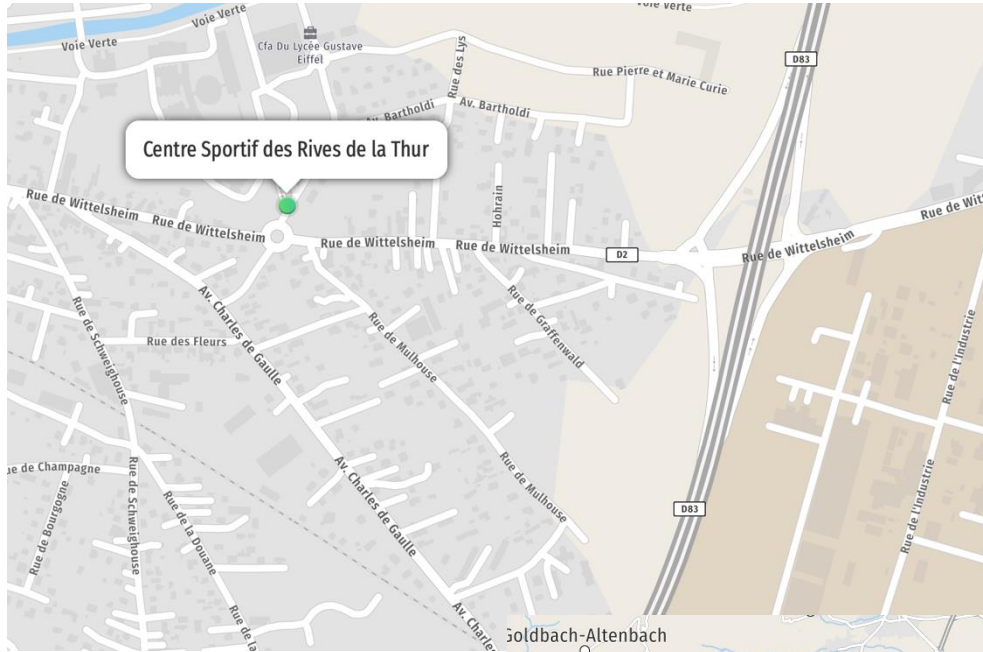
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.**

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

**Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.**

# Plan d'accès



## Hébergement

Nom et coordonnées	Descriptif	Tarifs	Kilomètres de la compétition
<b>Kyriad Mulhouse Est Lutterbach</b>  <b>03 89 53 66 55</b> <a href="mailto:mulhouse.lutterbach@kyriad.fr">mulhouse.lutterbach@kyriad.fr</a>	10 rue de Pfastatt 68460 Lutterbach	47€ / nuit / chambre double	7 km
<b>Hotel Ibis Budget Mulhouse Dornach</b>  <b>0892 68 31 94</b> <a href="mailto:h2502@accor.com">h2502@accor.com</a>	1 rue Marc Seguin-Dornach Parc de la Mer Rouge 68200 Mulhouse	51€ / nuit / chambre double	15 km
<b>Hotel Roi Soleil Kingersheim</b>  <b>03 89 50 20 30</b> <a href="mailto:mulhouse.kingersheim@hotel-roi-soleil.com">mulhouse.kingersheim@hotel-roi-soleil.com</a>	13 B rue de la Griotte 68260 Kingersheim	53€ / nuit / chambre double	10 km
<b>Premiere Classe Mulhouse Sud</b>  <b>03 89 60 48 27</b> <a href="mailto:mulhouse.morschwiller@premiereclasse.fr">mulhouse.morschwiller@premiereclasse.fr</a>	1A rue de la Source 68790 Morschwiller-le-Bas	38€ / nuit / chambre triple	15 km



## Partenaires institutionnels



## Partenaires principaux FFSA



## Partenaires locaux

